

Edito

Bonjour à toutes et à tous,

L'année 2018 débute et pour la plupart des collectivités c'est le moment à la fois d'un retour en arrière pour visualiser ce qui a été fait en 2017 et de prévoir ensemble les projets 2018.

Malgré les fortes baisses des dotations qui se poursuivent, nous avons pu réaliser ce qui était programmé. Un article est rédigé sur ce thème.

2017, pour la Communauté de Communes du Haut Bugey (CCHB) a été une année riche en projets et réalisations.

Pour l'économie, les zones d'activités sont toutes devenues communautaires. Le projet de la plastronique (cité du plastique intelligent et connecté) débutera en 2018.

La voie douce entre Oyonnax et Nantua, l'aménagement des bords de lacs, la construction de stations d'épuration à Lantenay, Sonthonnax la Montagne, la réhabilitation complète de la fourrière et du refuge pour animaux etc... sont en cours.

La collecte des ordures ménagères, compétence communautaire, est en pleine mutation.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUIH) se poursuit. Le zonage est défini, des réunions publiques seront organisées pour vous informer.

2017, c'est le transfert de la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2018. La facture d'eau vous sera adressée par l'intercommunalité 2 fois par an.

2018, c'est l'évolution de la CCHB. Celle-ci devient HAUT BUGHEY AGGLOMÉRATION. Pourquoi ce changement ?

Tout d'abord pour capter une dotation de fonctionnement plus élevée. La CCHB a connu une baisse de dotation sur ces 3 dernières années de 2 700 000 euros.

Ensuite, c'est aussi pour maintenir au plus haut niveau notre territoire très industriel (bois et plastique) dans une grande région AURA, entre les métropoles de Lyon et Genève.

C'est le 2^{ème} pôle de l'Ain après Bourg en Bresse qui devient Communauté d'Agglomération. Cette modification ne provoquera aucun changement pour les habitants. Seule la compétence « politique de la ville » gérée par Bellignat et Oyonnax manquait à la CCHB pour effectuer ce transfert.

Une Maison de Service à la Population (MSAP) sera aménagée à Nantua dans les locaux de la Sous-Préfecture. Elle sera ouverte à tous les habitants pour accéder au réseau internet et aux renseignements administratifs comme Pôle Emploi, CAF, CPAM, les caisses de retraite etc... Ce lieu dédié aux démarches administratives sera accompagné par une animatrice qui pourra vous assister si besoin (ouverture début avril).

Pour Brénod, notre prochaine réunion du conseil permettra un échange pour prévoir les travaux 2018. L'accessibilité des bâtiments communaux est en cours et les travaux devront être terminés à l'automne.

2018, c'est la suppression progressive de la taxe d'habitation. C'est une inquiétude supplémentaire pour les finances communales.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de santé, bonheur, joie et réussite dans vos projets pour vous et votre famille.

Merci à toutes les personnes qui ont réalisé ce bulletin. Bonne lecture.

Annie CARRIER
Maire de Brénod

NOTRE ÉCOLE EN QUELQUES CHIFFRES...

22, c'est le nombre d'élèves en CE2/CM. La classe est tenue par Mme Sabine RODRIGUEZ



61, c'est le nombre d'enfants scolarisés.
3, c'est le nombre de classes.



4, c'est le nombre de jours d'école dans la semaine.

En effet, depuis la rentrée 2017/2018, l'application de la réforme des nouveaux rythmes scolaires n'est plus obligatoire.



23, c'est le nombre d'élèves en maternelle. La classe est tenue par Mme Catherine CLUZEL le lundi, mardi et jeudi, et Mme Audrey MARIN le vendredi. Toutes 2 aidées par Mme Corinne BALLEET-THOUBLE, ATSEM.



16, c'est le nombre d'élèves en CP/CE1.

La classe est tenue par Mme Solène BOUTEILLE, qui assure également la direction de l'école.

AH LA SOUPE !!!



En octobre dernier, tous les élèves de l'école étaient conviés à déguster la soupe communale.

Ce potage a été réalisé avec les légumes du jardin, cultivé pendant les Temps d'Activités Périscolaires, en lien avec l'école.

Mais en 2017, en raison d'une récolte insuffisante cette manifestation n'a pu être proposée à tous les habitants du village.

Avec le retour de la semaine à 4 jours, la gestion du potager sera assurée par l'école.

Au printemps prochain, l'ensemble des élèves reprendra donc la culture de ce petit bout de terre...

NOËL À L'ÉCOLE

Le 22 décembre, à la veille des vacances, le Père Noël est venu rendre visite aux enfants de l'école de Brénod, apportant la joie avec ses friandises. Il a reçu de nombreuses commandes de jouets et beaucoup d'autres promesses !

Un moment de joie, de bonheur et d'émerveillement où les questions sur le Père Noël ne manquèrent pas ...



LE CENTRE DE LOISIRS

Durant les vacances d'hiver, le centre de loisirs communal sera ouvert du 12 au 16 février 2018 de 8 h 00 à 18 h 30 et pourra accueillir les enfants dès l'âge de 4 ans.

Le thème de cette semaine sera « La Magie » !

Une intervenante spécialisée initiera les enfants à la magie sur 2 jours les 12 et 13 février.

Le temps fort de cette semaine sera sans aucun doute, le spectacle de magie qui se déroulera à la MARPA le jeudi 15 février après-midi. Cela fera l'objet d'une rencontre intergénérationnelle entre nos aînés et les enfants de l'accueil de loisirs. Qui seront les plus captivés par le spectacle : petits ou grands ? Réponse dans le prochain numéro du bulletin municipal !

Si vous êtes intéressés par le service, n'hésitez pas à prendre contact auprès de Karyl ou Catherine par mail à l'adresse suivante : petitsbergnolands@orange.fr ou par téléphone au 04.74.34.35.61.



La structure a pour projet la réalisation d'un livre de recettes qui sera vendu courant juin à la population. Les bénéfices récoltés nous permettront de mettre en place des projets lors des vacances estivales.

N'hésitez donc pas à nous faire parvenir des recettes de familles même si souvent, nous préférons ne pas en divulguer tous les secrets ! : soupes, viandes, poissons, gratins, plats uniques, confitures, liqueurs...

Une petite boîte à cet effet a par ailleurs été déposée au tabac presse Gudini, nous vous invitons vivement à participer à cette opération au nom des enfants. Nous vous en remercions par avance.

UN APRÈS-MIDI JOYEUX ET FESTIF

À l'invitation de la commune, les anciens de Brénod se sont retrouvés le 29 novembre dernier autour d'une bonne table chez Mireille et Jean-Luc Gudin. La neige était au rendez-vous, mais elle n'a pas perturbé la bonne humeur de chacun.

Souhaitant la bienvenue à tous et en particulier aux « *nouvelles recrues* » qui ont fêté leurs 70 ans en 2017, Madame le Maire, a présenté à chacun ses vœux pour 2018.

Fidèle à la tradition, le maître de maison avait préparé un excellent menu de fête : Feuilleté aux morilles, Paupiette de veau et ses légumes, Plateau de fromages et, pour finir, Bûche de Noël maison et ses friandises.



SAPEURS POMPIERS



En 2017, le Centre de Première Intervention de Brénod a conservé un effectif stable, avec 10 sapeurs-pompiers. 59 interventions ont été réalisées, dont 39 secours aux personnes, 4 incendies et 16 opérations diverses, soit le double de sorties par rapport à l'année 2016.

Nous saluons leur professionnalisme et leur engagement qui restent intarissables. Le CPI espère toujours l'arrivée de nouvelles recrues afin de prévoir son avenir. Des manœuvres sont organisées chaque mois pour maintenir les acquis et les automatismes, et toujours se perfectionner.

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers a fêté la traditionnelle Sainte-Barbe le 2 décembre 2017.

La commune a décidé le renouvellement du défibrillateur installé au local des pompiers et d'acquérir un second appareil qui sera installé en extérieur, à la Mairie. Durant cette année, une nouvelle date sera proposée à tous les habitants du village, pour la présentation de ces appareils et la formation à leur utilisation. Ces appareils sont conçus pour être utilisables par chacun d'entre nous. Savoir se servir d'un défibrillateur, comme accomplir les gestes de premiers secours, peut s'avérer vital pour tous.



FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

La formation aux premiers secours, proposée aux habitants de Brénod en juillet 2017 (bulletin municipal n°18) est toujours ouverte. Seules 4 personnes se sont inscrites alors qu'il en faudrait au minimum 8 pour qu'une session de formation puisse être programmée. Le projet est maintenu en 2018, et il est encore temps de profiter de l'occasion pour apprendre ou se perfectionner aux gestes qui sauvent ; **renseignements et inscriptions au secrétariat de mairie avant le 31 mars 2018.**



LES TRAVAUX

↳ Mise en séparatif du réseau d'assainissement du quartier nord :

- Les travaux se sont déroulés, dans de bonnes conditions, pendant les mois d'octobre et novembre ;
- Après contrôle, essais et réfections des chaussées, la réception des ouvrages a été prononcée le 30 novembre dernier.



↳ Renforcement du réseau d'eau potable quartier du Pavillon :

- Après appel d'offres, les travaux ont été attribués à l'entreprise Vincent TP, pour un montant de 55 900 € H.T.
- Le chantier a démarré le 15 novembre et s'est déroulé jusqu'à fin décembre dans des conditions techniques et météorologiques difficiles. Le réseau est désormais hors gel.
- Les réfections de chaussée seront exécutées dès que les conditions météorologiques le permettront.

GEMAPI/SR3A : Gestion des milieux aquatiques et protection inondations

Dans le cadre des lois sur la nouvelle organisation du territoire, les instances départementales ont souhaité la création d'un nouvel Etablissement Public de Gestion des Eaux afin de mieux exercer les compétences GEMAPI sur l'ensemble du bassin hydraulique de la rivière d'Ain.

Ainsi est né à compter du 1^{er} janvier 2018, le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et ses Affluents **-le SR3A-**. Il regroupe les territoires gérés par les anciens syndicats de rivière de la Basse Vallée de l'Ain, du Suran, du Lange et Oignin, et de l'Albarine (SIABVA). Son territoire s'étend sur environ, 150 communes.

Les adhérents au SR3A sont les communautés de communes ou les communautés d'agglomération (ayant une fiscalité propre).

Il sera géré par un comité syndical de 39 délégués et notre territoire sera représenté par 9 délégués de Haut Bugey Agglomération qui représenteront indirectement les intérêts de Brénod.

Le SR3A se substitue donc au SIABVA pour tout ce qui concerne la compétence au titre de la gestion des cours d'eau : protection, restauration des zones humides, entretien et aménagement des cours d'eau, défense contre les crues...

L'ensemble des personnels et moyens des anciens syndicats sont transférés dans cette nouvelle structure. Son siège social est, pour l'instant, fixé à Ambérieu-en-Bugey.

Le SIABVA ne conserve donc que la compétence « SPANC » pour les communes isolées de son territoire.

TRANSFERT DE COMPÉTENCES EAU-ASSAINISSEMENT ET SPANC

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Haut Bugey agglomération (HBA) assure la totalité des compétences pour les services publics de l'eau et de l'assainissement et a, pour cela, créé la « Régie Eau et Assainissement du Haut Bugey ». Des conventions de gestion seront passées avec les communes pour faciliter les interventions quotidiennes.

Un relevé des compteurs d'eau a été effectué fin novembre 2017, pour permettre à la Commune de Brénod de facturer les consommations du dernier semestre 2017 et clôturer définitivement son budget eau et assainissement. Dès 2018, les factures d'eau et assainissement seront émises par Haut Bugey Agglomération.

Le prix de l'eau évoluera différemment pour chaque commune pour atteindre en 10 ans, un tarif unique pour tout le territoire.

Pour cette année 2018, la tarification, facturée deux fois par an, sera de :

- Pour l'eau potable : part fixe de 30 € HT/an et une redevance de 1,22 € HT/m³ pour les abonnés domestiques.
- Pour l'assainissement : part fixe de 20 € HT/an et une redevance de 1,17 € HT/m³

Pour le service d'assainissement non collectif -SPANC-, la compétence, initialement assurée par le SIABVA (syndicat de l'Albarine) est reprise par Haut Bugey Agglomération.

Le règlement du service est sensiblement le même, seul le montant de la redevance est modifié :

- contrôle initial ou périodique (tous les 7 ans) : 174 € HT/usager
- sa perception est répartie sur les 6 années qui suivent le contrôle, à raison de 1/6^{ème} par an (29 euros).



**HAUT
BUGEY**
AGGLOMÉRATION

Au 1^{er} janvier 2018, Haut-Bugey Agglomération gère
la totalité du service de l'Eau et de l'Assainissement :
dépollution, production, distribution, facturation...

Pour tout renseignement,
contactez votre collectivité au 04 74 81 23 70

Ne pas jeter sur la voie publique

57 rue René Nicod - CS 80502
01117 Oyonnax Cedex

www.hautbugey-agglomeration.fr



CIVISME

NEIGE ET STATIONNEMENTS INTEMPESTIFS

Avec l'arrivée de l'hiver, les opérations de déneigement sont parfois sources de désagrément pour les uns et les autres, que l'on soit un particulier contraint de dégager l'accès à sa maison, son logement ou tout simplement son garage ou que l'on soit préposé au dégagement de la voie publique, aux commandes d'un chasse-neige.

Pour que les choses se passent dans les meilleures conditions, et afin que ces travaux, au demeurant très courants et très ordinaires, ne se transforment pas en corvée où les nerfs de chacun sont mis à rude épreuve, il est bon de se conformer à quelques règles élémentaires.

Lorsque la météo annonce des chutes de neige et que des déneigements sont à prévoir pour le lendemain, il convient alors de veiller à stationner correctement son véhicule, en évitant impérativement de le laisser sur la voie publique, en bordure de chaussée, le long des trottoirs ou dans les intersections.

Tout le monde ne dispose pas d'un garage ou d'un espace suffisant devant chez soi pour mettre son véhicule à l'abri, mais des espaces de stationnement existent sur les parkings aménagés sur la place du village ou à d'autres endroits dans les différents quartiers.

Ces stationnements intempestifs gênent considérablement le déroulement des opérations de déneigement, réduisent les surfaces nécessaires aux engins pour pousser la neige et les empêchent de s'acquitter correctement de leur mission. Ils compromettent la qualité du travail et, finalement, ce sont tous les usagers de la route qui se trouvent pénalisés.



ANIMAUX ERRANTS

De trop nombreux chiens divaguent encore dans les rues du village, abandonnant leurs déjections ici ou là pour le plus grand désagrément des riverains.

D'autre part, et même si leurs propriétaires sont parfois enclins à penser que leurs toutous sont les plus gentilles bêtes de la création, des chiens non accompagnés et non tenus en laisse sur la voie publique occasionnent souvent un réflexe de crainte et d'insécurité de la part des piétons qui les croisent sur les trottoirs, ou des cyclistes qui doivent les éviter sur la route ! *On sait aussi ce qui peut advenir d'un animal entré en collision avec une automobile.*

Ce qui peut apparaître comme une simple négligence risque de devenir un véritable trouble à l'ordre public, de provoquer des accidents et générer des dommages engageant la responsabilité aussi bien civile que pénale des propriétaires ou détenteurs d'animaux.

Les chats ne sont hélas pas absents de ce genre de problème. Les intrusions inopportunes de chats errants dans les jardins, sur les terrasses ainsi qu'à l'intérieur des maisons sont aussi à déplorer, en particulier lorsque ces animaux laissent derrière eux des traces indésirables ou d'autres nuisances olfactives ... Nourrir des animaux errants est interdit par la loi et les contrevenants s'exposent à des peines d'amende.



INCIVILITÉS DIVERSES

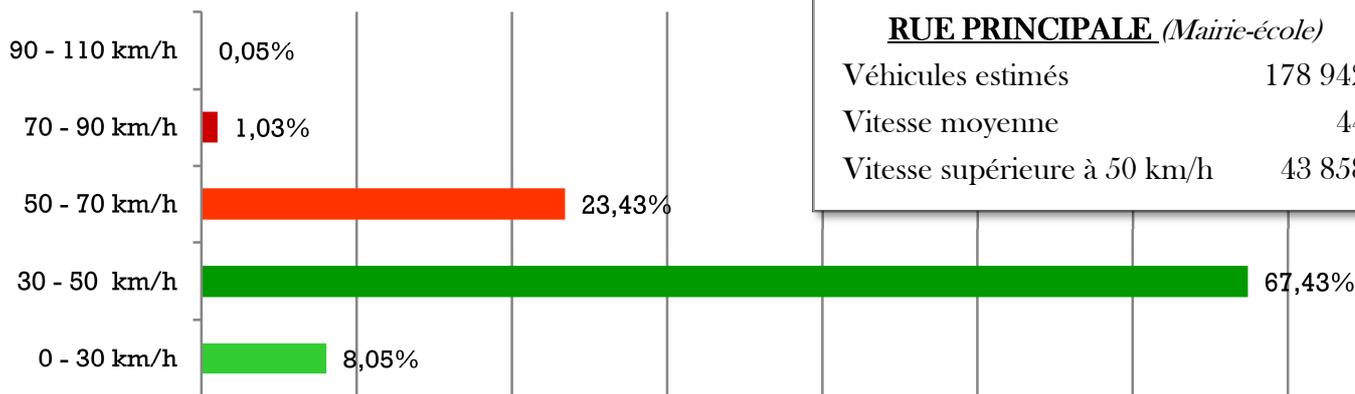
Une nouvelle page s'ajoute au chapitre, hélas récurrent, des incivilités. Récemment un feu a été allumé sous le lavoir du Pavillon, au mépris des règles de sécurité les plus élémentaires, au risque de provoquer un incendie, qui aurait privé notre village d'un élément les plus emblématiques de son patrimoine.

De plus, la vidange de ce lavoir vient d'être remise en état, et celle de la fontaine de la place également. Elles étaient obstruées de pierres et de bouteilles plastiques qui ne sont pas arrivées là par hasard. Des travaux réalisés aux frais de la Commune ... et donc des contribuables.



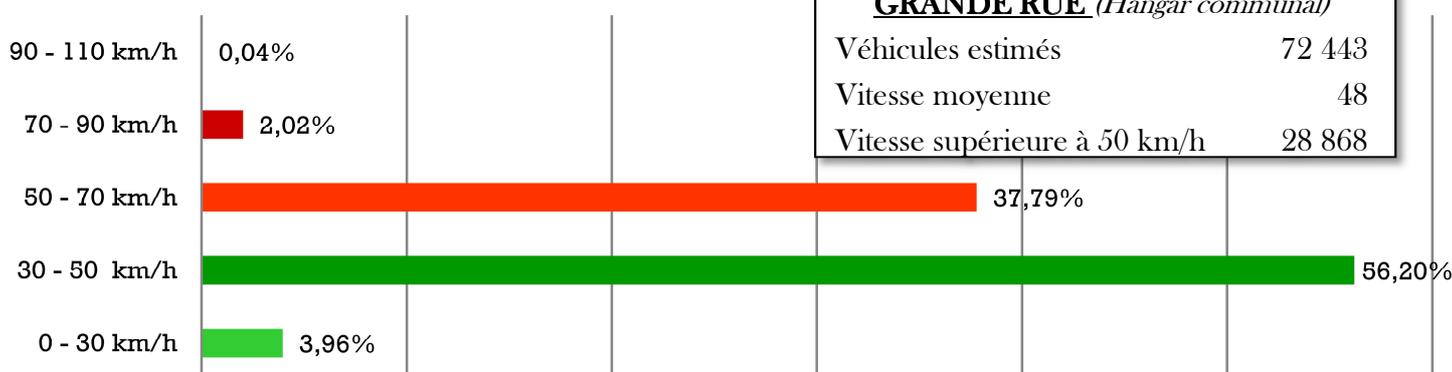
STATISTIQUES DES RADARS PÉDAGOGIQUES

Période du 1^{er} juin au 31 décembre 2017



RUE PRINCIPALE (Mairie-école)	
Véhicules estimés	178 942
Vitesse moyenne	44
Vitesse supérieure à 50 km/h	43 858

Pour rappel : la vitesse dans le village est limitée à 50 km/h



GRANDE RUE (Hangar communal)	
Véhicules estimés	72 443
Vitesse moyenne	48
Vitesse supérieure à 50 km/h	28 868

LES DÉCHETTERIES MOBILES

2018	VIEU-D'IZENAVE <i>Z.A. « Les Brous »</i>	BRÉNOD <i>Rue du Stade - Parking « Tennis »</i>
FÉVRIER	Aucun service	
MARS	Vendredi 2 mars après-midi et samedi 3 mars	Samedi 17 mars
AVRIL	Vendredi 6 avril après-midi et samedi 7 avril	Samedi 21 avril
MAI	Vendredi 4 mai après-midi et samedi 5 mai	Samedi 19 mai
JUIN	Vendredi 1 ^{er} juin après-midi et samedi 2 juin	Samedi 16 juin
JUILLET	Vendredi 6 juillet après-midi et samedi 7 juillet	Samedi 21 juillet
AOÛT	Vendredi 3 août après-midi et samedi 4 août	Samedi 18 août
SEPTEMBRE	Vendredi 7 septembre après-midi et samedi 8 septembre	Samedi 22 septembre
OCTOBRE	Vendredi 5 octobre après-midi et samedi 6 octobre	Samedi 20 octobre
NOVEMBRE	Vendredi 2 novembre après-midi et samedi 3 novembre	Samedi 17 novembre
DÉCEMBRE	Aucun service	

Horaires

Vendredi :
13 h 30 à 17 h 00

Samedi :
09 h 00 à 12 h 00
13 h 30 à 17 h 00

Les apports sont de
2 m³ maximum.

Tous les habitants de
Haut-Bugey
Agglomération ont
également accès aux
déchettes d'Izernore
et de Veyziat.

Plus d'informations :
www.brenod.com

ORDURES MÉNAGÈRES : LES BACS POUBELLES ARRIVENT ...

La collecte des déchets est en pleine évolution. HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION généralise progressivement le ramassage des ordures ménagères par conteneur sur l'ensemble de son territoire. À la clé, un service plus hygiénique, plus sécuritaire... et plus durable.

POURQUOI DES BACS ?

- ❖ **Les bacs plus propres que les sacs.** Les bacs permettent un stockage des déchets en sacs plus propre et améliorent l'hygiène en évitant les sacs éventrés et répandus sur les trottoirs. Plus de 85% des intercommunalités françaises les ont déjà testés et adoptés !
- ❖ **Les bacs, une nécessité pour HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION.** La collecte en bacs permet de se conformer aux recommandations de l'Assurance Maladie pour améliorer les conditions de travail des agents chargés de la collecte. Ce métier est en effet l'un des plus touchés par les maladies professionnelles liées aux charges lourdes et à la manipulation des sacs.
- ❖ **Les bacs participent à la protection de notre environnement.** En stockant les déchets plus longtemps, les bacs permettent d'optimiser les tournées de collecte. C'est moins de kilomètres parcourus, moins de carburant consommé et moins de CO₂ rejeté dans l'atmosphère.
- ❖ **Les bacs améliorent les conditions de travail des agents.** La levée répétitive de charges lourdes et la manipulation des sacs causent aux agents de collecte de nombreux problèmes musculaires et des blessures par coupure auxquels le transport des bacs, sécurisés et sur roulettes, permet de remédier.



OÙ ET QUAND ?

L'arrivée des bacs commencera dès février 2018. Deux modes de fonctionnement différents seront mis en place :

- ❖ **Sur l'axe principal du village** (route de Nantua, grande rue, rue principale et route de Champdor) la collecte sera inchangée. Chaque foyer recevra un bac de couleur grise avec un couvercle rouge, qu'il devra obligatoirement utiliser à l'exclusion de tout autre.
- ❖ **Dans les rues adjacentes, des POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES** seront mis en place, comme cela existe déjà dans les hameaux. Quartier par quartier, des bacs collectifs de couleur grise avec un couvercle rouge seront installés où les résidents viendront déposer leurs sacs poubelles. Les conteneurs individuels ne seront plus ramassés.

COMMENT ?

- ❖ **Des enquêteurs vont passer chez vous.** Afin de répondre à vos interrogations et de préparer avec vous l'arrivée des bacs dans les meilleures conditions, vous recevrez à domicile la visite d'agents de la société Citec Environnement, accréditée par HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION. Ils définiront avec vous le volume des bacs en fonction de la taille de votre foyer et répondront à vos questions. Merci de leur réserver le meilleur accueil !
- ❖ **La collecte des bacs remplace celle des sacs.** A la livraison des bacs, vous serez informés de la date précise à partir de laquelle la collecte des sacs s'arrête pour être remplacée par celle des bacs. Si vous possédez un ancien bac, vous pourrez alors choisir de le rendre ou de le conserver pour un autre usage personnel.

COMBIEN ?

Un investissement d'avenir cohérent et responsable. Le financement de cette opération sera imputé au budget général d'investissement de HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION, pour un coût moyen par bac de 25 €, comprenant la fourniture, le transport et la livraison au domicile de chaque habitant. Cet ambitieux programme d'équipement en bacs poubelles du territoire de HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION ne viendra donc pas grever la taxe d'ordures ménagères payée par les ménages.

NOS JOIES, NOS PEINES



NAISSANCES

- œ Elisa COTARGASANU, née le 17 août 2017 fille de Florin COTARGASANU et Gwennaëlle DÉAL
- œ Sean PINILLOS, né le 22 août 2017, fils de Vincent PINILLOS et Laeticia FARACO
- œ Antoine MINET, né le 7 novembre 2017, fils de Guillaume et Anne Sophie MINET
- œ Kris KOFI JACQUET, né le 11 décembre 2017, fils de Jérôme KOFI et Stéphanie JACQUET

Bienvenue aux nouveaux Bergnolands et félicitations aux heureux parents !



MARIAGES



- œ Yann GROBAS et Lauriane GUY le 2 septembre 2017.
- œ Pierre PITOU et Emilie FERRIGNO le 15 septembre 2017.
- œ Jean-Jacques PERU et Pascale SAINT-CYR le 28 octobre 2017.

*Nos meilleurs vœux
aux époux !*



DÉCÈS

- œ Yves DELACOUR, né en 1944, décédé le 20 septembre 2017.
- œ Robert LHERBETTE, né en 1925, décédé le 23 novembre 2017.
- œ Marcien CARRIER, né en 1929, décédé le 29 novembre 2017.
- œ Gilberte BANDET, née GUILLERMET en 1927, décédée le 24 décembre 2017.
- œ Pierre ROCHAIX, né en 1928, décédé le 4 janvier 2018.
- œ France BESSE, née JACQUIER en 1940, décédée le 5 janvier 2018.
- œ Albert MURET, né en 1930, décédé le 15 janvier 2018.

*À toutes leurs familles,
nous présentons
l'expression de nos
condoléances
attristées.*

Pierre ROCHAIX



En ce début d'année 2018, qui aurait été celle de ses 90 ans, Pierre Rochaix nous a quittés. La maladie a eu le dernier mot d'un combat qu'il a mené avec la discrétion, la force et la vigueur que chacun lui connaissait.

Issu d'une famille enracinée dans le Haut-Bugey, enfant de ces montagnes qu'il n'a jamais quitté, sa vie s'est confondue avec celle de son village.

Cependant, la réputation qu'il s'était forgée par son sens pratique, son attirance pour les problèmes complexes et surtout son aptitude à les résoudre, a largement dépassé les limites de sa commune natale.

Bien au-delà de ses compétences professionnelles en électricité, Pierre avait, par la pratique, acquis la maîtrise de tous les matériaux. Le bois, la pierre, les métaux n'avaient aucun secret pour lui, et rares furent les problèmes qui n'eussent trouvé de solutions lorsqu'ils se présentaient à lui.

Combien de mouvements d'horloges ou d'autres mécaniques, tel l'harmonium de l'église, ont retrouvé la vie entre ses mains ?

Que d'admiration ont suscité les maquettes issues de son imagination, de sa dextérité et de son goût pour la précision et la fidélité !

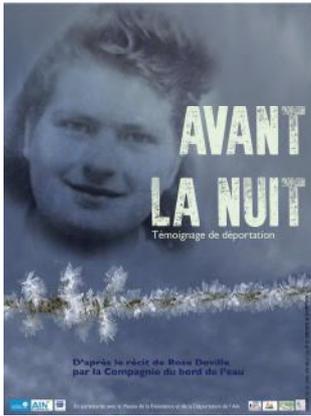
De 1965 à 1983, Pierre Rochaix a accompli trois mandats au Conseil Municipal. Par sa droiture, et par l'intransigeance que lui autorisaient ses compétences, il a su mettre son intelligence au service de la communauté dans les domaines les plus divers.

Au terme d'une vie qui aura maîtrisé et connu tant de choses, sauf l'oisiveté ... notre commune perd l'un de ses plus fidèles serviteurs.

Avec notre reconnaissance et notre respect, notre commune tient à dire à Thérèse et à toute sa famille que chaque tintement qui s'échappe désormais de notre clocher nous rappelle et nous rappellera longtemps encore le dévouement et l'engagement exemplaires de Pierre.

LES MANIFESTATIONS

SPECTACLE THÉÂTRAL « AVANT LA NUIT »



proposé par la « Compagnie du bord de l'eau ».

Témoignage de Déportation d'après le récit de Madame Rose Deville

Salle des Fêtes de CHAMPDOR

le samedi 3 février 2018 à 20 h 30

le dimanche 4 février 2018 à 15 h 00

À l'initiative de *Brénod Découvertes*

Réservation conseillée au 06.11.95.66.92

74^{ème} ANNIVERSAIRE DU 6 FÉVRIER 1944



La population est invitée à prendre part à la cérémonie commémorative des événements du 6 février 1944 qui se déroulera le :

Mardi 6 février 2018 à 11 h 00

Rassemblement devant le Monument aux Morts.

Un vin d'honneur offert par la commune sera servi à l'issue de cette cérémonie.

Pour plus d'informations sur les Déportés de Brénod : <http://www.memoire-deportation-ain.fr/>

56^{ème} ANNIVERSAIRE DU CESSEZ-LE-FEU EN ALGÉRIE

La population est invitée à prendre part à la cérémonie commémorative du 56^{ème} anniversaire du Cessez-le-Feu en Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, qui se déroulera le

Lundi 19 mars 2018 à 17 h 00

au Monument aux morts de CHAMPDOR

RALLYE AIN-JURA

Le 41^{ème} RALLYE AIN-JURA fera de nouveau étape sur notre commune le **12 mai 2018**.

Trois étapes chronométrées auront lieu, au départ du Poizat, et arrivée à Brénod au carrefour RD 57 - RD 31 (Le Montoux). **La RD 57 sera fermée de 9 h 00 à 22 h 00.**

PARC DÉDICACES À BRÉNOD samedi 12 mai 2018 de 11 à 13 heures.

On pourra venir admirer les voitures sur la place du village où elles feront un passage en parcours neutralisé non-chronométré.

